

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Plan directeur

2025-2026

Janvier 2025

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation : un mandat et un modèle de financement uniques en leur genre 2

Contextes stratégique et opérationnel 5

Réalisations de l'exercice 2024-2025, et défis à relever et objectifs à atteindre en 2025-2026 5

Annexe 1 : Tableaux financiers 10

Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation 19

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2025

Ce rapport doit être cité comme suit :

Plan directeur 2025-2026 de la Fondation canadienne pour l'innovation.

55, rue Metcalfe, bureau 1100

Ottawa ON K1P 6L5

Téléphone : 613 947-6496

Courriel : info@innovation.ca

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Rôle de la Fondation canadienne pour l'innovation : un mandat et un modèle de financement uniques en leur genre

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a été créée en 1997 pour veiller à ce que les établissements de recherche canadiens puissent mener des travaux de recherche de pointe essentiels à la prospérité et au bien-être futurs du Canada et pouvant rivaliser avec les meilleurs établissements de recherche mondiaux. Le présent plan directeur décrit les mesures que la FCI prendra pour s'acquitter de son mandat, respecter ses ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement fédéral (voir le tableau 1) et pour mettre en œuvre son plan stratégique (voir la section « Contextes stratégique et opérationnel »).

Chaque année, le gouvernement du Canada finance la FCI pour qu'elle poursuive les objectifs suivants :

- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Accroître les possibilités d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire à la création d'emplois et au développement de personnel hautement qualifié;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

Par ricochet, ce financement annuel permet à la FCI d'accroître les capacités de recherche des universités, des collèges, des hôpitaux de recherche et des organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour :

- Attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde;
- Former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses;
- Permettre aux chercheurs et chercheuses d'entreprendre des activités de recherche et de développement technologique de calibre mondial donnant lieu à des avantages socioéconomiques, environnementaux et en matière de santé pour le Canada;
- Appuyer l'innovation et la commercialisation dans le secteur privé.

Accords de financement et ententes de contribution

La FCI est désormais régie par deux ententes de financement et quatre accords de contribution conclus avec le gouvernement du Canada, représenté par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement du Canada

Année de signature	Renseignements supplémentaires
1997	L'entente de financement originale établissait les modalités de répartition du financement octroyé à la FCI de 1997 à 2009, à hauteur de 4,39 milliards de dollars, et versé par la FCI aux bénéficiaires admissibles. Cette somme a généré 1,7 milliard de dollars en revenus d'intérêt, montant que la FCI a utilisé pour financer des projets et couvrir des dépenses d'exploitation.
2010	En juillet 2010, la FCI a conclu une deuxième entente de financement avec le gouvernement du Canada. Lors du budget fédéral de 2009, le gouvernement a accordé la somme de 600 millions de dollars à la FCI, qui a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cette entente.
2014	En mars 2014, la FCI a conclu avec le gouvernement du Canada un accord de contribution pour la somme de 499,85 millions de dollars allouée dans le cadre du <i>Plan d'action économique du Canada</i> de 2012. La FCI a engagé la totalité des fonds à sa disposition dans le cadre de cet accord.
2015	En septembre 2015, la FCI a conclu un accord de contribution pour la somme de 1,33 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada. Les concours de financement en vertu de cette entente sont désormais terminés.
2019	En janvier 2019, la FCI a signé un accord de contribution qui représentait un changement fondamental dans la façon dont le gouvernement du Canada investit dans l'infrastructure de recherche. À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral de 2018, la FCI a entrepris la transition vers un mode de financement permanent, qui est entré en vigueur en 2023-2024. Dans l'accord de contribution de 2019, le gouvernement du Canada a accordé à la FCI la somme de 4,14 milliards de dollars sur 13 ans à compter de 2018-2019, y compris un financement permanent s'élevant à un maximum de 450,55 millions de dollars par année, à compter de 2023-2024. Depuis 2019, cet accord a été modifié à cinq reprises, la plus récente modification ayant été adoptée en 2024-2025. La FCI tient actuellement des concours de financement en vertu de cette entente.
2022	En mars 2022, la FCI a conclu un accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour investir la somme de 495,96 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) sur une période de sept ans, qui prendra fin avec l'exercice financier de 2027-2028. Cet accord de contribution a été modifié une seule fois en 2024-2025. Les concours de financement découlant de cet accord de contribution ont abouti à la fin de l'exercice 2023-2024, et la mise en service des projets est en cours.

Veuillez consulter les tableaux financiers de l'Annexe 1 pour obtenir des précisions concernant la mise en œuvre des aspects financiers de ces ententes ou accords.

Pour s’acquitter de son mandat, la FCI utilise une formule de financement selon laquelle elle finance généralement un maximum de 40 % des coûts d’un projet d’infrastructure de recherche. Les 60 % restants sont fournis par diverses sources, notamment les gouvernements, le secteur privé et les organismes à but non lucratif. Depuis 1997, ce modèle de financement unique en son genre a permis à la FCI d’allouer plus de 11 milliards de dollars en contributions financières, pour un investissement total de 26 milliards de dollars dans les infrastructures de recherche et les coûts d’exploitation et de maintenance, permettant à plus de 13 500 projets d’être menés dans quelque 170 établissements situés dans plus de 80 municipalités du Canada.

La gamme de programmes de financement de la FCI répond aux besoins et aux attentes du gouvernement du Canada et de la communauté de la recherche. En 2024-2025, la FCI a planifié, offert et géré sept programmes de financement.

Tableau 2 : Programmes de financement actuels

Nom (et année de lancement)	Objectif
Fonds du Nord (2024)	Donner aux chercheurs et chercheuses et aux collectivités du Nord du Canada un accès à des équipements de recherche, de façon à pouvoir mener des projets répondant aux priorités des collectivités du Nord.
Fonds d’infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) (2022)	Répondre aux besoins des établissements postsecondaires et hôpitaux de recherche en leur offrant les équipements de haute performance, les espaces de recherche novateurs et les installations de bioconfinement pour mener des travaux de recherche en sciences biologiques.
Fonds des collègues (le lancement a eu lieu en 2010 sous le nom de Fonds collègue-industrie pour l’innovation)	Offrir aux collègues les infrastructures de recherche facilitant des partenariats avec les secteurs public, privé ou à but non lucratif afin de mener à des innovations.
Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) (2010)	Contribuer aux coûts liés à l’exploitation et à la maintenance des installations de recherche d’importance nationale, pour leur permettre de mener des activités de recherche et de développement technologique de haut niveau.
Fonds des leaders John-R.-Evans (le lancement a eu lieu en 2006 sous le nom de Fonds des leaders)	Offrir du financement continu et régulier aux établissements afin de leur permettre de se procurer l’infrastructure de recherche nécessaire pour attirer et retenir parmi les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde.
Fonds des occasions exceptionnelles (2005)	Permettre aux établissements de solliciter du financement pour des initiatives uniques dont la réalisation dans le temps est critique et qui ne pourraient être financées dans le cadre des autres concours de financement de la FCI.
Fonds d’exploitation des infrastructures (2001)	Offrir aux établissements du financement destiné à couvrir une partie des coûts d’exploitation et de maintenance de l’infrastructure de recherche financée par la FCI dans le but d’assurer son utilisation optimale.
Fonds d’innovation (1999)	Financer l’infrastructure de recherche de pointe et de calibre mondial dans l’ensemble des disciplines et des domaines de recherche.

Contextes stratégique et opérationnel

La FCI est le principal organisme de soutien à l'infrastructure de recherche au Canada. Elle joue donc un rôle central dans les avancées que remporte le milieu de la recherche du pays. Le plan stratégique 2023-2028 de la FCI prévoit d'ailleurs comment répondre non seulement aux besoins et aux attentes des gouvernements qui soutiennent sa mission, mais aussi à ceux de l'écosystème de la recherche qui bénéficie du financement qu'elle octroie.

En novembre 2024, le gouvernement fédéral a annoncé son projet de créer une nouvelle organisation cadre de financement de la recherche au niveau national. La FCI salue cette initiative qui représente une occasion unique en son genre d'accroître l'efficacité et les retombées des organismes fédéraux du financement de la recherche, et de favoriser une meilleure coordination entre les différents secteurs de la recherche de façon à relever les nouveaux défis d'importance nationale et internationale.

En outre, lors d'une récente consultation menée par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche à propos de cette organisation cadre, la FCI a constaté le soutien exprimé par la communauté de la recherche en faveur du maintien de son mandat et de son indépendance. En effet, le statut de la FCI lui permet d'optimiser le soutien financier des gouvernements fédéral et provinciaux, du secteur privé et des établissements pour répondre aux besoins de la communauté de la recherche et réaliser les priorités du gouvernement fédéral en matière de recherche.

La FCI accueille également favorablement la proposition de créer un comité consultatif sur les sciences et l'innovation chargé d'élaborer une stratégie scientifique tournée vers l'avenir du pays.

C'est pourquoi la FCI continuera à travailler avec le gouvernement fédéral et d'autres parties prenantes clés pour moderniser le système fédéral de financement de la recherche.

Réalisations de l'exercice 2024-2025, et défis à relever et objectifs à atteindre en 2025-2026

En 2024-2025, la FCI a réalisé plusieurs activités clés découlant de ses ententes de financement et accords de contribution avec le gouvernement fédéral ainsi que de nouvelles initiatives qui appuient la mise en œuvre de son plan stratégique.

Par ailleurs, la FCI continue de mettre en œuvre les mesures du gouvernement fédéral pour protéger la recherche universitaire contre les menaces étrangères. Les *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* du gouvernement du Canada et sa *Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes* ont été entièrement mises en œuvre et les établissements candidats qui soumettent une proposition au Fonds du Nord, au Fonds d'innovation et au Fonds des leaders John-R.-Evans sont désormais tenus de s'y conformer.

Entretemps, elle prévoit qu'au cours de la prochaine année, les établissements de recherche continueront de prendre en compte des mesures visant à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans leurs plans et leurs activités. Elle s'attend également à ce que, dans la mesure du possible, ils prennent en considération les enjeux mondiaux tels que les perturbations climatiques et environnementales dans leurs activités de recherche. Cela se produira à un moment où ils seront également confrontés à l'inflation, à un marché du travail versatile, à des pénuries d'équipements essentiels, à des difficultés d'approvisionnement ainsi qu'à des perturbations géopolitiques.

Tout en réaffirmant son engagement en faveur de l'excellence de la recherche, la FCI continuera en priorité à organiser des concours de financement pour chacun des programmes de financement suivants en 2025-2026 :

Fonds d'innovation

Le Fonds d'innovation investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche, tant en recherche fondamentale, qu'en recherche appliquée et en développement technologique. Il sert non seulement à investir dans de nouvelles infrastructures, mais aussi à consolider et à renouveler les installations de recherche et les équipements existants. De plus, les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux, tels que ceux étant au cœur des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU).

À l'issue d'un processus d'évaluation du mérite rigoureux, les recommandations de financement de projets soumis au concours du Fonds d'innovation 2025 seront présentées au conseil d'administration lors de sa séance de novembre 2025 pour qu'il prenne l'ultime décision du financement à allouer.

Fonds du Nord

Le Fonds du Nord a été lancé en janvier 2024 pour donner aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord.

Dans le cadre de ce programme de financement, les établissements admissibles peuvent demander des fonds pour couvrir une partie des coûts des réunions, des consultations et de dépenses se rapportant à la préparation de propositions. La FCI a signé des protocoles d'entente avec deux établissements pour fournir à chacun un maximum de 50 000 dollars par année et de 100 000 dollars pendant toute la durée du programme de financement, afin d'élaborer leur proposition.

La FCI prévoit que les propositions seront soumises au début de l'année 2025. Elle devrait donc annoncer les premières contributions financières en 2024-2025. Il est continuellement possible pour un établissement admissible de soumettre une proposition pendant la durée prévue de ce programme de financement, soit sur une période de cinq ans. Aussi la FCI devrait-elle continuer à recevoir des propositions de financement tout au long de l'exercice 2025-2026.

Fonds des collèges

Le Fonds des collèges vise à financer des projets qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique et à favoriser des partenariats dont découlent des produits, processus ou services qui répondent aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

Le Fonds des collèges 2024 a été lancé en mai de la même année. Les recommandations de financement de projets soumis à ce concours seront présentées au conseil d'administration lors de sa séance de mars 2025 pour qu'il prenne l'ultime décision du financement à allouer.

En additionnant le financement accordé en 2022 et 2023, la FCI aura investi au cours des trois années entre 2022 et 2025 un maximum de 45 millions de dollars dans le financement des infrastructures de recherche des collèges et un maximum de 13,5 millions de dollars pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance connexes (par le biais du Fonds d'exploitation des infrastructures – FEI).

L'objectif 2025-2026 de la FCI en ce qui concerne ce programme de financement est de lancer un nouveau concours dont les propositions devront être soumises en septembre 2025 et les décisions de financement devraient être prises en mars 2026.

Fonds des leaders John-R.-Evans

Le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) est un outil d'investissement stratégique essentiel pour aider les établissements à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui et demain.

En 2024-2025, et pour la deuxième fois dans une année, la FCI a conclu une série de financement en trois étapes dans le cadre du FLJE. Au cours de cette seconde série, la FCI a alloué un maximum de 255 millions de dollars pour de l'infrastructure de recherche et elle a apporté une contribution financière globale pouvant atteindre 76,5 millions de dollars aux enveloppes du FEI des établissements.

L'objectif 2025-2026 de la FCI en ce qui concerne ce programme de financement sera de lancer une nouvelle série de financement en trois étapes, dont feront partie le volet partenariats et le volet non affilié. La première étape devrait être lancée en juin 2025 (les décisions devant être prises en novembre 2025), puis octobre 2025 (les décisions devant être prises en mars 2026) et février 2026 (les décisions devant être prises en juin 2026).

Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) répond aux besoins en infrastructure des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche en leur fournissant des outils haute performance, des espaces de recherche novateurs et des installations de bioconfinement. Ce soutien financier devrait appuyer la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie* du Canada en renforçant la capacité de recherche de l'écosystème canadien de la biofabrication et des sciences de la vie.

La deuxième étape relativement à l'octroi des contributions financières dans le cadre du FIRSB s'est produite en 2023-2024 et les fonds ont été versés conjointement avec le Fonds de recherche biomédicale du Canada (FRBC).

En 2024-2025, la FCI a poursuivi la finalisation des contributions financières et d'autres formes de soutien aux établissements financés.

La FCI a rédigé un mécanisme de suivi relatif au FIRSB en collaboration avec le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) de manière à continuer de correspondre à la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie* du Canada. Ce mécanisme s'inscrit dans la stratégie de mesure du rendement de ce programme de financement et il a été approuvé en 2024-2025.

En 2025-2026, la FCI et le SPIIE poursuivront les suivis requis des installations concernées.

Fonds des initiatives scientifiques majeures

Le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) contribue aux besoins continus d'exploitation et de maintenance des installations de recherche d'importance nationale. Le FISM promeut l'administration responsable de ces installations en veillant à ce qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

Comme elle l'a fait durant l'exercice financier précédent, la FCI continuera à soutenir les 19 installations actuellement financées par le FISM en 2025-2026. Cela comprend de s'efforcer à rehausser leur profil, leurs activités et leur compétitivité à l'échelle nationale et internationale.

Grandes installations de recherche

En août 2024, la FCI a lancé des consultations auprès de parties prenantes afin d'élaborer un plan de mise en œuvre du cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche (GIR). Celui-ci sera soumis au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'ici le 30 avril 2025.

Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit

En septembre 2024, la FCI a publié une nouvelle version de son *Cadre de la mesure du rendement, des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, et des activités d'audit*. Ce document sert de guide afin de mieux gérer les risques que l'organisme pourrait encourir, ainsi que pour effectuer les suivis et évaluer son rendement par rapport aux objectifs qu'il doit atteindre et aux résultats escomptés. La nouvelle version répond à une évolution quant aux risques organisationnels; à l'accord de contribution spécifique au Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques conclu avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique (ISDE) en 2022; au plan stratégique 2023-2028 de la FCI; et à une mise à jour de son plan d'audit interne des activités de suivi des risques par rapport aux établissements et aux projets financés effectuée en 2023.

En août 2024, la FCI a soumis au ministre de l'ISDE son rapport sur les indicateurs de rendement associés à la réalisation de ses résultats et retombées à court et moyen termes conformément à son accord de contribution de 2019. Puis à l'automne, elle a préparé son Rapport de 2024 sur les résultats, qui fournit un sommaire annuel des données recueillies à partir des rapports d'avancement de projets concernant les résultats et retombées des projets pendant l'exercice 2023-2024. Les faits saillants de ce dernier sont que :

- Parmi les chercheuses et chercheurs nouvellement embauchés par un établissement canadien, 98 % ont affirmé que le financement de la FCI avait positivement influencé leur décision de rejoindre cet établissement;
- Selon 92 % des responsables de projets financés par la FCI, l'infrastructure de recherche subventionnée par la FCI a eu une incidence importante ou très importante sur la qualité du milieu de formation;
- Près de 25 000 stagiaires postdoctoraux et étudiants ou étudiantes de niveau postsecondaire ont eu l'occasion d'accroître leurs compétences en recherche en utilisant l'infrastructure subventionnée par la FCI;
- Plus de 22 000 chercheurs et chercheuses (à l'exception des étudiants, étudiantes, stagiaires postdoctoraux et du personnel professionnel et technique) ont fait progresser leurs travaux de recherche grâce à l'infrastructure subventionnée par la FCI, dont 64 % proviennent d'un autre établissement que celui qui héberge l'infrastructure;
- 70 % des responsables de projets financés par la FCI ont attribué à l'infrastructure de recherche le mérite d'avoir facilité des collaborations;
- Près de la moitié des responsables de projets financés par la FCI a souligné que les travaux de recherche réalisés grâce à l'infrastructure subventionnée par la FCI ont engendré des bénéfices pour la population canadienne, en plus des avantages habituels qu'en retire le milieu de l'enseignement postsecondaire (formation de personnel hautement qualifié et publications revues par des pairs).

En outre, au début de l'exercice 2024-2025, la FCI a terminé et diffusé les résumés d'études de cas qui examinaient les retombées scientifiques et sociétales de ses investissements dans des projets de recherche portant sur les changements climatiques et la durabilité environnementale.

Par ailleurs, lorsque les établissements qui administrent les contributions financières versées par la FCI rencontreront des difficultés ou auront besoin de précisions au sujet de ses programmes et politiques, la FCI continuera à effectuer des suivis et à assumer un rôle de soutien. Elle maintiendra également un contrôle continu pour s'assurer qu'ils dépensent ces fonds conformément aux prévisions et que des processus de gestion et un encadrement adéquats sont en place.

En 2025-2026, la FCI poursuivra les activités qu'elle fait d'ordinaire et en introduira de nouvelles telles que :

- Des audits des contributions pour un éventail de projets à risque faible ou élevé, ainsi que pour tous les projets dont l'investissement de la FCI atteint ou dépasse 10 millions de dollars;
- La révision des rapports financiers pour lui permettre de faire le suivi des dépenses que font les établissements par rapport à chaque projet qu'elle finance;
- Une analyse annuelle des tendances financières de chaque établissement ayant des projets en cours, afin de guider son approche fondée sur le risque vis-à-vis du suivi et de l'administration des contributions financières qu'elle a versées;
- La mise en œuvre d'un rapport d'avancement de projet ciblé pour suivre les résultats et les retombées des projets financés par le FIRSB, qui permettra de faire correspondre la façon dont la FCI collecte les données aux objectifs et à la stratégie de mesure du rendement de ce programme de financement;
- Une collaboration avec une firme de consultation qui recueillera des données quant à l'utilisation que fait le secteur privé canadien des installations financées par la FCI, et les résultats qui en découlent.

Annexe 1 : Tableaux financiers

Tableau 1 : Plan des investissements (engagements) prévus par fonds au regard de chaque entente de financement ou accord de contribution

Entente de financement originale (4 390 M\$) ¹							
	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	70						70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23		10		10		43
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	27						27
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	15						15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038						1 038
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation (2015)	54						54
Fonds d'innovation (2017)	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	886						886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830						830

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Concours spécial de 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds du Nord			8	5	12		25
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	262	2					264
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						6	6
Total	6 050	2	18	5	22	16	6 113
Entente de financement de 2010 (600 M\$)¹							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
Total	602	0	0	0	0	0	602

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)¹							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	39						39
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation (2015)	206						206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
Total	501	0	0	0	0	0	501
Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)¹							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	37						37
Fond des collèges	10						10
Fonds d'exploitation des infrastructures	211						211
Fonds d'innovation (2017)	425						425
Fonds des leaders John-R.-Evans	248						248
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	398						398
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	2						2
À déterminer/non attribué						1	1
Total	1 331	0	0	0	0	1	1 332
Accord de contribution de 2019 (4 143,33 M\$)¹							
Fonds des collèges (de 2022-2023 à 2024-2025)	17	18					35
Fonds des collèges (de 2025-2026 à 2027-2028) ³			15	15	15		45
Fonds des collèges (2028-2029) ⁴					15		15
Fonds d'exploitation des infrastructures	324	30	168	32	159		713
Fonds d'innovation (2020)	400						400
Fonds d'innovation (2023)	398						398
Fonds d'innovation (2025)			425				425

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Engagements ² (réels)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	Engagements (prévus)	
Fonds d'innovation (2027) ³					325		325
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	222						222
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)	55	81	119				255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029) ³				90	180		270
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	158						158
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	45						45
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	634	6	16	16			672
Dépenses d'exploitation	37	15	18	18	81		169
Total	2 290	150	761	171	775	0	4 147
Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)¹							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux	98						98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada	278						278
Fonds d'exploitation des infrastructures	114						114
Dépenses d'exploitation	4	2	1	1	1		9
Total	494	2	1	1	1	0	499

¹ Les ententes de financement et accords de contribution ont généré les revenus d'intérêts suivants, en dollars : a) Entente de financement originale : 1,7 milliard; b) Entente de financement de 2010 : 1,9 million; c) Accord de contribution de 2014 : 1,5 million; d) Accord de contribution de 2015 : 1,8 million; e) Accord de contribution de 2019 : 3,6 millions; f) Accord de contribution de 2022 : 3,3 millions. Il n'y a pas de revenus prévus d'autres sources que les revenus d'intérêts.

² Les montants engagés réels sont nets des sommes inutilisées par les bénéficiaires admissibles, tel que le confirment les rapports financiers finaux des projets d'infrastructures soumis en date du 30 septembre 2024.

³ Cette répartition exige l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

⁴ Cette répartition est provisoire. Elle pourrait être changée par la FCI et elle exige l'aval du conseil d'administration de la FCI et l'approbation du ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.

Tableau 2 : Dépenses (déboursés) prévues par fonds au regard de chaque entente de financement ou accord de contribution

Entente de financement originale (4 390 M\$)							
	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Partenariat automobile du Canada	9						9
Chaires de recherche du Canada	194						194
Bourses de carrière	6						6
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	16						16
Initiative sur la cyberinfrastructure	69	1					70
Au cœur des données numériques/Frontières de la découverte	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles et autres	23		5	5	10		43
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des universités	27						27
Fonds des occasions exceptionnelles – COVID-19 à l'intention des collèges, des écoles polytechniques et des cégeps	1						1
Fonds des occasions exceptionnelles (2021)	7	4	2	2			15
Fonds d'exploitation des infrastructures	1 038						1 038
Fonds d'innovation (1998-2005)	1 758						1 758
Fonds d'innovation (2015)	54						54
Fonds d'innovation (2017)	2						2
Fonds internationaux	202						202
Fonds des leaders John-R.-Evans (Fonds des leaders ou Fonds de relève)	885	1					886
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	830						830

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Concours spécial de 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures	24						24
Fonds des plateformes nationales	84						84
Fonds du Nord			2	4	19		25
Fonds de développement de la recherche dans les universités	35						35
Fonds des hôpitaux de recherche	488						488
Télescope de trente mètres	25						25
Dépenses d'exploitation	262	2					264
Fonds de prévoyance pour dépenses liées à la cessation des activités						10	10
À déterminer/non attribué						6	6
Total	6 040	8	9	11	29	16	6 113
Entente de financement de 2010 (600 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	25						25
Fonds d'exploitation des infrastructures	97						97
Fonds des leaders John-R.-Evans	139						139
Fonds de l'avant-garde et Fonds des initiatives nouvelles	157		1				158
Fonds des initiatives scientifiques majeures	183						183
Total	601	0	1	0	0	0	602
Accord de contribution de 2014 (499,85 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	38	1					39
Fonds d'exploitation des infrastructures	116						116
Fonds d'innovation (2015)	203	1	2				206
Fonds des leaders John-R.-Evans	140						140
Total	497	2	2	0	0	0	501

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Accord de contribution de 2015 (1 330 M\$)							
Fonds collège-industrie pour l'innovation	34	3					37
Fonds des collèges	5	2	1	2			10
Fonds d'exploitation des infrastructures	203	8					211
Fonds d'innovation (2017)	376	13	15	10	11		425
Fonds des leaders John-R.-Evans	241	4	2	1			248
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	398						398
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	2						2
À déterminer/non attribué						1	1
Total	1 259	30	18	13	11	1	1 332
Accord de contribution de 2019 (4 143,33 M\$)							
Fonds des collèges (de 2022-2023 à 2024-2025)	3	11	17	3	1		35
Fonds des collèges (de 2025-2026 à 2027-2028)				12	33		45
Fonds des collèges (2028-2029)					15		15
Fonds d'exploitation des infrastructures		82	81	70	480		713
Fonds d'innovation (2020)	230	56	47	33	34		400
Fonds d'innovation (2023)		144	70	68	116		398
Fonds d'innovation (2025)				55	370		425
Fonds d'innovation (2027)					325		325
Fonds des leaders John-R.-Evans (2020-2023)	190	16	9	7			222
Fonds des leaders John-R.-Evans (2023-2026)		69	92	83	11		255
Fonds des leaders John-R.-Evans (2026-2029)				27	243		270
Fonds des initiatives scientifiques majeures, soutien accru	158						158

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Fonds	Dépenses (réelles)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	Dépenses (prévues)	
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2017-2023)	46	-1					45
Fonds des initiatives scientifiques majeures (2023-2029)	157	91	127	116	181		672
Dépenses d'exploitation	38	15	18	18	80		169
Total	822	483	461	492	1 889	0	4 147
Accord de contribution de 2022 (495,96 M\$)							
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Installation de bioconfinement et installations pour gros animaux	25	16	26	10	21		98
Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – En partenariat avec l'étape 2 associée au Fonds de recherche biomédicale du Canada		27	46	49	156		278
Fonds d'exploitation des infrastructures			13	14	87		114
Dépenses d'exploitation	4	1	1	1	2		9
Total	29	44	86	74	266	0	499

Tableau 3 : Besoins de trésorerie annuels

Besoins de trésorerie¹							
	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Sommes versées (déboursés)	Montants réels	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	
Entente de financement de 2010	601	0	1	0	0	0	602
Accord de contribution de 2014	497	2	2	0	0	0	501
Accord de contribution de 2015	1 259	30	18	13	11	1	1 332

	Cumulatifs au 31 mars 2024 (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027 et années suivantes (M\$)	À déterminer (M\$)	Total (M\$)
Sommes versées (déboursés)	Montants réels	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	Montants prévus	
Accord de contribution de 2019	822	483	461	492	1 889	0	4 147
Accord de contribution de 2022	29	44	86	74	266	0	499
Total des déboursés	3 208	559	568	579	2 166	1	7 081
Reçu du gouvernement du Canada	3 206	392					3 598
Revenus d'intérêts cumulés	9	3					12
Versements du gouvernement du Canada selon les besoins de trésorerie annuels ²		157	568	579	2 167	0	3 471
Financement total disponible³	3 215	552	568	579	2 167	0	7 081
Différence pour la période	7	-7	0	0	1	-1	0
Différence cumulative	7	0	0	0	1	0	0

¹ Les sommes prévues à l'entente originale et celles de 2010, 2014 et 2015 ont toutes été versées par le gouvernement du Canada. Par conséquent, aucun autre besoin de trésorerie ne sera lié à ces ententes.

² Ceci reflète les besoins de trésorerie prévus en novembre 2024. Ces sommes peuvent varier selon le moment où on les calcule.

³ Du montant de 567,73 millions de dollars relativement à l'exercice de 2025-2026, il sera nécessaire de recevoir un montant de 340,64 millions de dollars début avril 2025 pour couvrir les dépenses prévues entre avril et septembre 2025; et un montant de 141,93 millions de dollars début octobre 2025 pour couvrir les dépenses prévues entre octobre et décembre 2025. Le solde de 85,16 millions de dollars pourra être versé début janvier 2026. Du montant de 578,61 millions de dollars relativement à l'exercice de 2026-2027, il sera nécessaire de recevoir un montant de 347,17 millions de dollars début avril 2026 pour couvrir les dépenses prévues entre avril et septembre 2026; et un montant de 144,65 millions de dollars début octobre 2026 pour couvrir les dépenses prévues entre octobre et décembre 2026. Le solde de 86,79 millions de dollars pourra être versé début janvier 2027.

La FCI ne doit pas d'argent au gouvernement du Canada.

Annexe 2 : Risques clés et mesures d'atténuation

En 2021, la FCI a mandaté la firme KPMG LLP pour l'aider à réaliser une mise à jour complète des principaux risques auxquels elle est exposée. Chaque année, l'équipe de gestion de la FCI revoit et met à jour ces risques et les mesures d'atténuation qui les accompagnent afin de continuer à pouvoir remplir son mandat. Le conseil d'administration de la FCI supervise cette façon de gérer les risques. Cette annexe en présente le résumé.

Risques stratégiques

Harmonisation avec les attentes des parties prenantes : risque que la FCI ne soit pas en mesure de répondre aux attentes de ses parties prenantes.

Mesures d'atténuation :

- La FCI vérifie périodiquement si ses mécanismes de financement répondent aux besoins et aux attentes des parties prenantes et, s'il y a lieu, apporte les mesures correctives qui conviennent;
- La FCI a des discussions fréquentes et continues avec ses parties prenantes quant aux besoins en infrastructure de recherche et aux façons de mettre à profit les avantages et les retombées de ses investissements;
- La FCI entreprend des activités de sensibilisation et de communication afin de démontrer que son financement dans l'infrastructure de recherche répond à la fois aux priorités du gouvernement et aux besoins du milieu de la recherche.

Risques liés au fonctionnement des établissements

Fonds de contrepartie : risque que les établissements ne puissent confirmer les fonds de contrepartie en temps opportun.

Mesures d'atténuation :

- La FCI offre à ses partenaires financiers l'occasion d'exprimer leur avis au sujet de ses activités, processus et mécanismes de financement. Elle prend en compte leurs priorités dans le processus d'évaluation des propositions;
- La FCI communique aux provinces et aux territoires la valeur de son modèle de financement ainsi que les échéanciers des concours, la quantité de fonds de contrepartie prévue et les échéances anticipées, pour les aider dans leur planification.

Capacité des établissements et santé financière : risque que les établissements ne puissent pas mettre en place de futurs projets d'infrastructure de recherche ou maintenir ceux déjà financés par la FCI.

Mesures d'atténuation :

- La FCI évalue la capacité d'un établissement à gérer les fonds qu'elle pourrait lui octroyer avant de déterminer son admissibilité à présenter une demande de financement;
- La FCI évalue les plans des établissements en matière de pérennité des infrastructures de recherche dans le cadre de son processus d'évaluation;
- Tout au long du cycle de vie de chaque projet, la FCI utilise une approche fondée sur les risques pour déterminer l'étendue de ses activités de suivi.

Retards dans les projets : risque de retards dans la mise en œuvre des projets.

Mesures d'atténuation :

- La FCI organise des concours de financement à intervalles réguliers et encourage les établissements à ne soumettre que des propositions étant déjà à un stade de développement avancé;
- La FCI a mis en place des délais de mise en œuvre qui ont été clairement communiqués aux établissements;
- La FCI effectue le suivi de la mise en œuvre des projets auprès des établissements afin de remédier à tout retard éventuel.

Engagement des évaluateurs et des évaluatrices : risque que la lassitude gagne les évaluateurs et les évaluatrices.

Mesures d'atténuation :

- La FCI allège la charge des évaluateurs et des évaluatrices en produisant de la documentation relative aux concours claire et concise, et en adaptant son processus d'évaluation aux risques et à la complexité de chaque projet;
- S'il y a lieu, la FCI tient des réunions de comités virtuellement;
- Lors des concours de grande ampleur, la FCI regroupe les projets similaires pour qu'ils soient évalués conjointement, ce qui lui permet de réduire au minimum le nombre total d'évaluatrices et d'évaluateurs requis;
- La FCI coordonne le travail d'évaluation avec ses principaux partenaires financiers afin de réduire le nombre de tâches effectuées en double;
- La FCI ne sollicite pas les personnes ayant récemment participé au processus d'évaluation de l'un de ses concours.

Risques liés aux technologies et à la gestion de l'information

Sécurité : risque de violation de la sécurité ou de la perte de données personnelles ou confidentielles.

Mesures d'atténuation :

- La FCI a conclu un partenariat pluriannuel avec une entreprise de cybersécurité qui effectue des examens, fournit des conseils, se tient au courant et met en œuvre les meilleures pratiques en matière de cybersécurité. La FCI collabore également avec le Centre canadien pour la cybersécurité;
- La FCI a élaboré un plan officiel d'intervention en cas d'incident lié à la cybersécurité et mis à jour son plan de communication de crise;
- La FCI gère un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour le personnel qui comprend des simulations d'hameçonnage régulières et une formation obligatoire;
- La FCI conserve la documentation numérique au moyen de sauvegardes solides et de programmes de reprise après sinistre.

Risques liés aux ressources humaines

Attraction et rétention de personnes de talent : risque que la FCI ne puisse attirer et maintenir en emploi du personnel qualifié.

Mesures d'atténuation :

- La FCI évalue périodiquement la satisfaction du personnel au moyen de sondages et élabore un plan d'actions pour répondre aux enjeux qui y ont été soulevés;
- La FCI se tient au courant du marché de l'emploi et met en œuvre les bonnes pratiques adoptées par d'autres organisations;
- La FCI offre à son personnel des salaires et des avantages sociaux concurrentiels, ainsi que de la formation;
- La FCI favorise la conciliation travail-vie personnelle et a une politique de travail hybride flexible.

Continuité des affaires : risque de perdre la mémoire de l'entreprise.

Mesures d'atténuation :

- La FCI inclut des plans de continuité à ses postes clés;
- La FCI documente tous ses postes et principaux processus opérationnels;
- La FCI dispose d'un programme actif de gestion de l'information.